



RÈGLEMENT ET CONDITIONS - GAMIFICATION ORGANISÉ PAR CIM FINANCIAL SERVICES LTD

Bienvenue dans le jeu en ligne de CIM Financial Services Ltd !

Avant de vous inscrire sur la plateforme de jeu, nous souhaitons attirer votre attention sur quelques informations importantes. En vous inscrivant et en jouant à notre jeu, vous acceptez d'être lié par les termes et conditions détaillés ci-dessous.

Article 1 : Organisation

1.1 CIM Financial Services Ltd, (ci-après désignée « l'Organisatrice »), dont le siège social est situé à Port-Louis, Cnr Edith Cavell & Mère Barthélemy Streets, Port-Louis, 11302 organise trois jeux gratuits (ci-après désignée « les Jeux ») sur Facebook du 22 Mai 2023 au 30 Décembre 2023, selon les modalités décrites dans le présent règlement et conditions (ci-après désignée « Règlement »).

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ces Jeux sont ouverts à toute personne physique étant majeur (18 ans ou plus) et résidant à Maurice. Les membres du personnel de l'Organisatrice, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion de ces Jeux ainsi que leur conjoint, y compris les concubins, les membres de leurs familles: ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit ne sont pas autorisés à participer à ces Jeux (ci-après les « Conditions »).

2.2 Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent Règlement rendra la participation invalide.

2.3 Tout participant suspecté de fraude sera exclu de ces Jeux par l'Organisatrice sans que celle-ci n'ait à en justifier.

2.4 Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent Règlement sera considérée comme nulle.

2.5 Les participants ne doivent pas utiliser ces Jeux à des fins illégales ou interdites, ou pour enfreindre les droits d'autrui. L'Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier les Conditions du présent Règlement. Toute personne ne remplissant pas les Conditions ou refusant de les justifier sera exclue de ces Jeux à tout moment et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son prix.

2.6 La participation à ces Jeux implique l'acceptation pure et simple, sans réserve du présent Règlement.

2.7 L'Organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre ou terminer ces Jeux à tout moment pour quelque raison que ce soit, sans préavis ni responsabilité envers les participants. L'Organisatrice se réserve également le droit de modifier ces Règlement à tout moment sans préavis.





Article 3 : Modalités de participation

3.1 Les participants doivent :

- i. Être un individu étant majeur (18 ans ou plus) ;
- ii. Résidant à Maurice ;
- iii. Avoir un compte Facebook ;
- iv. Avoir un numéro de téléphone mobile.

3.2 Exclusion

- i. Les PME ou entreprises ne sont pas éligibles à ces Jeux.
- ii. Une personne est éligible à un bon d'achats seulement par jeu.

3.3 Les participants doivent se rendre sur la page Facebook de l'Organisatrice : <https://www.facebook.com/cimfinance/>

3.4 Un poste sera mis en ligne par l'Organisatrice sur la page Facebook demandant aux internautes de s'enregistrer sur la plateforme de jeu pour pouvoir participer aux Jeux en ligne. 15 gagnants seront déterminés par le classement du jeu actif à la fermeture de chaque jeu. Le classement est accessible sur la page d'accueil de la plateforme de jeu.

3.5 Comment participer ? C'est simple !

- (i) Enregistrer vous sur la plateforme de jeu
- (ii) Jouez au jeu actif
- (iii) Partager votre score sur votre page Facebook

A la fermeture de chaque jeu, les noms des gagnants seront communiqués après 10 jours sur la page Facebook de l'Organisatrice. Les gagnants seront contactés en conséquence.

4. Article 4 : Dotations

Pour chaque jeu, 15 gagnants remporteront un bon d'achat de Rs500 à être utilisé dans un des supermarchés Winners.

Article 5 : Echange du gain par le gagnant

5.1 Le bon d'achat ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces.

Article 6 : Responsabilité





6.1 L'Organisatrice ne pourra être tenue responsable si,

- i. pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, les Jeux sont écourtés, reportés ou annulés, et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants;
- ii. pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impactait le bon déroulement de ces Jeux.

Article 7 : Droits de propriété littéraire et artistique

7.1 Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant de ces Jeux sont strictement interdites.

Article 8 : Publication des noms et photos des gagnants à des fins publicitaires et/ou promotionnelles

8.1 En participant à ces Jeux, vous acceptez la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos données personnelles comme décrit dans le [Data Privacy Policy de l'Organisatrice](#)

8.2 Les participants autorisent par avance du seul fait de leur participation, que l'Organisatrice utilise librement à des fins publicitaires et/ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les données personnelles pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

8.3 Conformément au Data Protection Act en vigueur, les données personnelles collectées par l'Organisatrice sont destinées exclusivement à l'Organisatrice et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

8.4 Du fait de l'acceptation du bon d'achat, les gagnants autorisent expressément l'Organisatrice à utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations communiquées, sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque.

Article 9 : Loi applicable

9.1 Les Jeux sont soumis à la réglementation de la loi mauricienne.

9.2 L'Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque dommage causé aux participants.

Article 10 : Avis important à tous les participants

10.1 En accédant et en jouant à ces Jeux, les participants reconnaissent avoir lu et compris le présent Règlement, ainsi que le [Data Privacy Policy](#) de l'Organisatrice. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'une des conditions du présent Règlement, veuillez ne pas participer à ces Jeux.

